

ECHO *DE LA* CSA

MAI 2026

JOURNAL BIMENSUEL

EDITION #008

CELEBRATION JOURNEE INTERNATIONALE DU TRAVAIL



SOMMAIRE

COMITE DE REDACTION

- Directeur de la Rédaction : Elimane DIOUF
- Responsable de la Rédaction : Oumar BA
- Comité de lecture : Ibrahima GUEYE, Cheikh FALL, Amadou DIAOUNE, Al Hassane BA, Alioune DIENG, Ngor NDIAYE, Abibatou SYLLA, Mbissine SECK DIAGNE, Dame DIOUF, Youssou SYLLA

la Confédération des Syndicats Autonomes du Sénégal (CSA), en partenariat avec SOCIEUX+, a organisé du 06 au 10 avril un atelier de renforcement de capacités à l'intention de ses membres sur le thème de l'automatisation, l'intelligence artificielle et la transformation du travail.



Le samedi 28 mars 2026, le Centre International du Commerce Extérieur du Sénégal (CICES) a accueilli le Forum sur l'emploi des jeunes organisé par le Mouvement National des Jeunes de la Confédération des Syndicats Autonomes du Sénégal (CSA).

MARCHE NATIONALE DU FRONT SYNDICAL POUR LA DEFENSE DU TRAVAIL



LICENCIEMENT ABUSIF A L'OFFICE DES LACS ET COURS D'EAU (OLAC)



ELARGISSEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE AUX ACTEURS DE L'ECONOMIE INFORMELLE



DISCOURS DU SECRETAIRE GENERAL CONFEDERAL DE LA CSA AU PALAIS DE LA REPUBLIQUE

La traditionnelle cérémonie de réception des cahiers de doléances s'est tenue dans l'après-midi du 1er mai au Palais de la République. Le chef de l'Etat a reçu la délégation syndicale nationale avec à leur tête les Secrétaires Généraux des Centrales Syndicales.

Le Secrétaire Général Confédéral de la CSA, Mr. Elimane DIOUF, a tenu un discours que nous vous présentons ci-dessous en intégralité :



Excellence, Excellence, Monsieur le Président de la République, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre de la Fonction Publique du Travail et de la Réforme du Service Public, Messieurs les Ministres, Monsieur le Président du Haut Conseil du Dialogue social, Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations patronales, Camarades Secrétaires Généraux des Confédérations et Centrales syndicales, Honorables Invités à vos rangs, titres et qualités.

En ce 1er mai, journée internationale des travailleurs, la Confédération des Syndicats Autonomes du Sénégal se tient devant vous avec un profond sens de responsabilité. Ce moment n'est pas un simple rendez-vous de tradition. Il doit être un moment d'écoute. Un moment de vérité un moment de décisions.

Monsieur le Président, Les travailleurs ont accepté de signer avec le gouvernement et le patronat, un Pacte de stabilité sociale pour une croissance inclusive et durable. Pour nous travailleurs, l'ambition est là : Instaurer un climat de stabilité et de paix sociale. Avant même l'adoption du plan d'action du Pacte, des actions ont été initiées, notamment des rencontres avec des responsables d'entreprises où des travailleurs ont été licenciés avec des promesses de reprises, des avancées notées dans les secteurs des collectivités locale après plus de deux ans de grève, la demandes de la généralisation de l'indemnité de logement accordée à tous les fonctionnaires. De même la CSA se félicite des accords signés dans les secteurs de l'éducation et celui des transports, malheureusement après un bras de fer aux préjudices regrettables pour les élèves, les parents et les populations.

Excellence, mesdames, Messieurs

Le pacte a suscité un espoir de règlement des conflits, de sortie des crises qui ont fini par vicier les relations de travail aussi bien dans les entreprises que dans le secteur public et parapublic.

Mais sur le terrain la réalité demeure plus rude. Les attentes sont fortes.

Les réponses, elles, tardent. Les engagements manquent de lisibilité. Et les échéances restent incertaines.

Derrière la multiplication des annonces et des engagements, les réponses concrètes aux préoccupations essentielles tardent à venir. La plupart des mesures évoquées sont renvoyées à plus tard, sans garanties claires, sans échéances précises, et sans mécanismes contraignants de mise en œuvre.

Pendant ce temps, sur le terrain, les injustices persistent et s'aggravent. Le cas du camarade Oumar Ba, Secrétaire général du Syndicat autonome des travailleurs des Eaux du Sénégal, licencié abusivement par la direction de SEN'EAU, demeure sans solution. Les 44 agents du ministère des Mines, les travailleurs licenciés du Port autonome de Dakar, ceux de l'APDA, etc... continuent d'attendre réparation. Quant aux marchands ambulants, ils subissent des opérations de déguerpissement répétées, sans accompagnement digne de ce nom.

Ces situations ne sont pas isolées. Elles traduisent une réalité plus large, marquée par le refus persistant de réintégrer des travailleurs injustement licenciés et par une indifférence préoccupante face à leur sort.

Au-delà des chiffres et des dossiers, il y a des vies brisées. Chaque licenciement abusif entraîne des conséquences sociales et psychologiques lourdes : perte de revenus, précarisation des familles, incapacité à faire face aux charges essentielles, endettement, déscolarisation des enfants. À cela s'ajoutent le stress, l'anxiété, la perte de repères, l'atteinte à la dignité et, souvent, un profond sentiment d'injustice et d'abandon. Ces travailleurs ne perdent pas seulement un emploi, ils voient leur stabilité, leur équilibre et leur avenir fragilisés.

Monsieur le Président,

Le respect des décisions de justice n'est pas une option. C'est le fondement de l'état de droit, un principe, une exigence. Lorsqu'il fait défaut, c'est la confiance qui s'effrite. C'est l'autorité de l'État qui vacille. Dans le même esprit, le dialogue, social doit produire des résultats. Un dialogue sans effets concrets finit toujours par perdre son sens.

Par ailleurs, les défis économiques demeurent lourds, les entreprises nationales, notamment les PME, font face à des contraintes persistantes : retards de paiement, accès limité à la commande publique, pression fiscale et douanière. Et lorsque l'entreprise vacille, l'emploi recule, la précarité progresse, la cohésion sociale se fragilise. Les travailleurs du secteur informel, notamment les marchands ambulants et artisans restent exposés, sans accompagnement suffisant, sans perspectives durables. Dans le même temps, plusieurs revendications légitimes restent en attente : L'indemnité de logement pour les travailleurs le secteur parapublic, la régularisation de situations injustes, et les clarifications attendues sur l'augmentation de l'âge de la retraite.

Monsieur le Président de la République,

La stabilité sociale, sur l'essentiel, repose sur : la justice, l'équité, et le respect des engagements.

Sans justice, il n'y a pas de confiance. Sans équité, il n'y a pas d'adhésion.

Sans respect de la parole donnée, il n'y a pas de stabilité durable. C'est dans cet esprit, que la CSA souhaite porter les points d'attention suivants.

Ils expriment des attentes claires :

- La réintégration immédiate de tous les travailleurs licenciés injustement ;
- Le maintien des versions du Code du Travail et de la Sécurité sociale validées par le Conseil consultatif national du travail, pour la sauvegarde de l'autonomie de gestion de nos Institutions de Prévoyance Sociale ;

.....SUITE DISCOURS DU SGC

DEFILE DES TRAVAILLEURS



- La régularisation des arriérés de salaires à la Croix-Rouge sénégalaise et au Secrétariat technique du Commissariat à la sécurité alimentaire, entre autres ;
- La régularisation des contractuels des Ministères : Pêche, agriculture, etc...
- La ratification urgente de la Convention C190 de l'OIT sur les violences et le harcèlement au travail, ainsi que la promulgation de la loi sur la protection de la maternité ;
- Le respect strict et sans délai des décisions de justice ;
- Des mesures concrètes en faveur des travailleurs du secteur informel, notamment les marchands ambulants et les artisans ;
- Une politique volontariste de soutien aux entreprises nationales à travers la commande publique, ainsi que le règlement de la dette intérieure pour relancer les secteurs impactés (BTP, Presse, agro-industrie, etc.) ; Aussi, un appel à une concertation inclusive avec les chefs d'entreprises de presse, afin de sauver les emplois et préserver la liberté de la presse ;
- La régularisation de l'indemnité de logement pour les agents contractuels des EPS et les agents de santé des collectivités locales injustement exclus ;
- Le respect des libertés syndicales dans l'espace aéroportuaire et l'harmonisation des accords d'établissement ;
- Le règlement définitif du passif des travailleurs des entreprises liquidées (AMA-Sénégal, SIAS, SOTRAC, Chemins de fer, EEXIMCOR-Afrique) ;
- L'extension des droits sociaux, notamment l'indemnité de logement, aux travailleurs du secteur parapublic ;
- Des réponses claires et concertées sur les réformes en cours, notamment sur l'âge de la retraite et la revalorisation des pensions à l'IPRES et au FNR.

Monsieur le Président,

La CSA reste attachée au dialogue social. Un dialogue sincère. Un dialogue utile, un dialogue qui transforme.

Car aujourd'hui, les travailleurs n'attendent pas seulement des intentions, Ils attendent des actes. Ils n'attendent pas seulement des annonces. Ils attendent des résultats. Leurs attentes sont légitimes. Leur patience a des limites.

Je vous remercie.



Le jeudi 1er mai 2026, à l'occasion de la Fête internationale du Travail, des milliers de travailleurs venus de différents secteurs d'activités ont pris part au traditionnel défilé syndical organisé dans les rues de Dakar par le Front Syndical pour la Défense du Travail (FSDT). Dès les premières heures de la matinée, l'avenue Faidherbe a été envahie par une foule composée de syndicalistes, d'agents du public et du privé, de retraités, de jeunes travailleurs, des travailleurs du secteur informel ainsi que de responsables des centrales syndicales venus porter haut les revendications du monde du travail.

Dans une ambiance à la fois festive et revendicative, les différentes organisations syndicales ont défilé avec des banderoles, pancartes et slogans appelant à l'amélioration des conditions de travail, à la justice sociale, à la revalorisation des salaires et au respect des accords signés avec l'État. Les travailleurs des secteurs de l'éducation, de la santé, de l'eau, des transports, de la pêche, des collectivités territoriales, des industries et des services ont fortement mobilisé leurs bases pour marquer cette journée symbolique.

Le cortège, rythmé par les fanfares, les chants syndicaux et les applaudissements du public, a progressé de l'avenue Faidherbe jusqu'à la mairie de Dakar, point de chute de la manifestation. Tout au long du parcours, les participants ont exprimé leurs préoccupations face à la cherté du coût de la vie, au chômage des jeunes, à la précarité de l'emploi, aux licenciements abusifs et aux difficultés liées à la protection sociale. Les syndicats ont également insisté sur la nécessité de renforcer le dialogue social et de préserver les libertés syndicales.

À l'arrivée à la mairie de Dakar, plusieurs responsables syndicaux ont pris la parole devant les travailleurs et le Ministre du Travail pour rappeler le sens historique du 1er Mai et rendre hommage aux luttes menées par les générations précédentes pour la défense des droits des travailleurs. Les intervenants ont invité les autorités à accélérer l'application des engagements contenus dans le Pacte national de stabilité sociale et à poursuivre les concertations avec les partenaires sociaux.

Cette mobilisation du 1er mai 2026 a une nouvelle fois démontré la capacité des travailleurs sénégalais à s'unir autour des questions essentielles liées à l'emploi, à la dignité au travail et à la justice sociale. Elle restera un moment fort d'expression démocratique et de solidarité syndicale



HISTOIRE DU 1ER MAI

Le 1er mai, célébré dans de nombreux pays comme la Fête du Travail, trouve son origine dans les luttes ouvrières de la fin du XIXe siècle pour obtenir la journée de 8 heures. C'est une journée internationale de revendication et d'hommage aux travailleurs.

La date symbole : Le 1er mai correspondait au 1er jour de l'année comptable des entreprises américaines. Les syndicats ont choisi cette date pour lancer une grève massive.

Le 1er mai 1886 à Chicago : Près de 340 000 ouvriers américains entament une grève générale pour revendiquer la journée de 8 heures de travail (au lieu de 12 heures ou plus).

Le drame de Haymarket Square :

Le mouvement est marqué par de violentes confrontations avec la police. Le 4 mai, une bombe explose, tuant plusieurs policiers, ce qui entraîne une répression sanglante et la condamnation à mort de plusieurs militants syndicalistes.

Officialisation de la Célébration :

En hommage à ces travailleurs et à leur combat, le congrès de la Deuxième Internationale réuni à Paris en 1889 décide de faire du 1er mai une journée internationale de revendication et de solidarité des travailleurs.

Depuis lors, la Fête du Travail est célébrée dans de nombreux pays à travers des défilés, rassemblements syndicaux et manifestations revendicatives.

Au Sénégal :

Au Sénégal, la fête du 1er mai a été officialisée en tant que jour férié, chômé et payé dès les premières années de l'indépendance. La date de cette officialisation remonte à la loi n° 61-33 du 15 juin 1961, qui a institué le calendrier officiel des jours fériés légaux au pays.



DROIT DE GREVE : AVIS HISTORIQUE DE LA CIJ

La Cour internationale de Justice (CIJ) a rendu ce 21 mai 2026 un avis consultatif historique confirmant que le droit de grève est protégé par la convention n°87 de l'Organisation internationale du travail (OIT). Cet avis, bien que non contraignant, vient clore une longue bataille juridique entre syndicats et organisations patronales sur l'interprétation de ce traité.

Détails clés de l'avis et du contexte :

- La décision de la CIJ : La Cour a estimé que le droit de grève est un corollaire indissociable de la liberté syndicale et du droit d'organisation, protégeant ainsi l'action collective des travailleurs au niveau international.
- L'origine de la saisine : C'est l'OIT elle-même qui avait soumis ce dossier à la CIJ fin 2023. Les représentants des employeurs (patronat) contestaient de longue date la reconnaissance juridique explicite de ce droit au sein de la convention de 1948, tandis que les syndicats (comme la Confédération syndicale internationale) militaient pour sa sanctuarisation.
- Portée juridique : Bien qu'un avis consultatif de la CIJ n'ait pas de force exécutoire obligatoire, il possède une immense autorité morale et juridique. Il consolide la jurisprudence historique de l'OIT et empêche, pour le moment, toute tentative de démantèlement du droit de grève au niveau international.

DROIT DE GREVE AU SENEGAL



Au Sénégal, le droit de grève est un droit constitutionnel garanti par l'article 25 de la Constitution, mais strictement encadré par le Code du Travail et le statut général des fonctionnaires pour éviter les abus et préserver l'ordre public.

Les principes directeurs et modalités d'exercice de ce droit reposent sur plusieurs points fondamentaux :

1. Le dépôt d'un préavis

- Dans le secteur privé : Le préavis suit les procédures de conciliation et de médiation prévues par le Code du Travail.
- Dans la fonction publique : Les agents ne peuvent cesser le travail qu'après un délai d'un mois suivant la notification d'un préavis écrit, indiquant les motifs et la durée de la grève.

2. Le respect de la liberté de travail

L'arrêt de travail doit être concerté, collectif et avoir des revendications d'ordre professionnel (salaires, conditions de travail, etc.). En aucun cas, la grève ne peut s'accompagner de violences ou de l'occupation des lieux de travail et de leurs abords, sous peine de sanctions pénales. De plus, elle ne doit ni entraver la liberté du travail des non-grévistes ni mettre l'entreprise en péril.

3. Les limites et restrictions

Le droit de grève peut être limité pour sauvegarder l'intérêt général et le principe de continuité du service public.

- Les réquisitions : L'État peut procéder à la réquisition de certains agents ou travailleurs indispensables à la sécurité des personnes et des biens ou au maintien de l'ordre public.
- Interdiction : Certains corps de métier (notamment les forces de défense et de sécurité) n'ont pas le droit de faire grève en raison de leurs missions régaliennes.

REQUISITION EN PERIODE DE GREVE

Au Sénégal, la réquisition des travailleurs en cas de grève est prévue par le Code du travail et constitue une limitation légale au droit de grève lorsque l'intérêt général est menacé. L'article L.276 du Code du travail autorise l'autorité administrative compétente à réquisitionner certains travailleurs occupant des postes jugés indispensables à la sécurité des personnes et des biens, au maintien de l'ordre public, à la continuité des services publics ou à la satisfaction des besoins essentiels de la Nation.

Cette mesure concerne aussi bien les entreprises privées que certains établissements publics. Les emplois concernés sont déterminés par décret, notamment le décret n°72-017 du 11 janvier 1972 qui fixe la liste des postes pouvant faire l'objet d'une réquisition.

La réquisition est généralement notifiée individuellement par ordre de service signé par l'autorité administrative compétente ou par l'employeur. Toutefois, elle peut également être portée à la connaissance des travailleurs par voie d'affichage, diffusion radiophonique ou publication au Journal officiel.

Le gouvernement justifie ce mécanisme par la nécessité d'assurer la continuité des services essentiels, notamment dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, de la santé, des transports ou de la sécurité. Des décrets de réquisition ont déjà été pris au Sénégal lors de mouvements sociaux affectant des services stratégiques, comme celui concernant le personnel de la Sénégalaise des Eaux (SDE) en 2019 et de la SEN'EAU en 2022.

Le tribunal du travail avait tranché en faveur du syndicat des travailleurs des eaux du Sénégal (SATES) qui avait contesté les abus relevés dans ces réquisitions.



SOLIDARITE AVEC HAK-IS APRES L'ARRESTATION DE SES DIRIGEANTS EN MISSION HUMANITAIRE !



La Confédération des Syndicats Autonomes du Sénégal (CSA) exprime sa profonde indignation et sa vive préoccupation suite à l'arrestation du Président de la Confédération syndicale Turque HAK-İŞ, Monsieur Mahmut Arslan, ainsi que de la Présidente du Comité des Femmes, Madame Fatma Zengin, par les forces armées israéliennes alors qu'ils se trouvaient à bord d'une flottille humanitaire dans les eaux internationales en direction de la Palestine.

La CSA condamne avec la plus grande fermeté cette interpellation que rien ne saurait justifier, encore moins dans un contexte de mission humanitaire et de solidarité internationale envers le peuple palestinien qui continue de subir des souffrances inacceptables. L'arrestation de responsables syndicaux engagés dans une action pacifique constitue une atteinte grave aux droits humains, aux libertés fondamentales et aux principes universels de solidarité entre les peuples.

À travers cet acte, ce sont également les valeurs du mouvement syndical international, fondées sur la paix, la justice sociale, la dignité humaine et la défense des peuples opprimés, qui sont bafouées. La CSA rappelle que les dirigeants syndicaux ne doivent en aucun cas être pris pour cible en raison de leurs engagements humanitaires et de leurs convictions en faveur de la paix.

La CSA appelle la communauté internationale, les organisations syndicales mondiales, les institutions des droits humains ainsi que les Nations Unies à agir avec diligence afin d'obtenir la libération immédiate et sans condition de Mahmut Arslan, de Fatma Zengin et de l'ensemble des personnes arrêtées dans cette opération.

La CSA réaffirme sa solidarité totale et fraternelle à l'endroit de la Confédération HAK-İŞ, de ses dirigeants et de l'ensemble du peuple palestinien.

Vive la Solidarité internationale !

Fait à Dakar, le 20 Mai 2026

Pour le Secrétariat Exécutif Permanent de la CSA,
Elimane DIOUF Secrétaire Général Confédéral.

LES DIRIGEANTS DE HAK-IS FINALEMENT LIBERES !

Les dirigeants de HAK-IS ont été finalement libérés ce jeudi 21 mai.

La CSA se réjouit de la libération des dirigeants de HAK-İŞ, M. Mahmut Arslan et Mme Fatma Zengin, interpellés par les forces armées israéliennes lors d'une mission humanitaire en direction de la Palestine.

Cette libération constitue une victoire de la solidarité internationale et de la mobilisation des organisations syndicales et défenseurs des droits humains à travers le monde.

MENACES DES SYNDICATS DU TRANSPORT AERIEN



Les syndicats du secteur du transport aérien haussent le ton face à la détérioration du dialogue social et au non-respect des engagements pris par les autorités. Réunis au sein de l'Intersyndicale des Travailleurs de l'Aviation Civile et du secteur des Transports Aériens, dont le SYTAC et le SDTS affiliés à la CSA, ont publié une déclaration commune dénonçant une situation jugée « préoccupante » pour l'avenir du secteur.

Dans ce document signé le 18 mai 2026, les organisations syndicales pointent notamment le non-respect des accords issus des États généraux des Transports publics tenus en octobre 2024, la dégradation des conditions de travail sur la plateforme aéroportuaire ainsi que l'absence d'implication des partenaires sociaux dans les mécanismes de dialogue social mis en place par le ministère de tutelle.

Les syndicats estiment que cette crise a des conséquences directes sur les travailleurs et sur la qualité du service public. Ils évoquent une perte de confiance, une démotivation croissante des agents, des tensions sociales persistantes et des risques psychosociaux susceptibles d'affecter la sécurité aérienne.

L'Intersyndicale rappelle également que des engagements avaient été pris lors d'une rencontre avec les autorités en décembre 2025 pour instaurer un dialogue régulier et un suivi des recommandations. Cependant, selon les syndicalistes, ces promesses sont restées sans suite. Face à cette situation, ils exigent des réponses concrètes et des garanties fermes afin de préserver la stabilité du secteur aérien sénégalais.

PROJET DE LOIS NOUVEAUX CODE DU TRAVAIL ET CODE DE LA SECURITE SOCIALE

Le Gouvernement a adopté les nouveaux projets de loi portant Code du Travail et Code de la Sécurité sociale lors du Conseil des ministres du 15 avril 2026. Ces réformes, qui modernisent en profondeur le cadre juridique du travail et de la protection sociale, sont en cours de transmission à l'Assemblée nationale.

Ces projets de loi introduisent des innovations majeures :

- Code du travail : Intégration de nouveaux modèles d'organisation du travail (comme le télétravail) et consolidation de la protection des droits des travailleurs face aux réalités économiques récentes.
- Code de la sécurité sociale : Extension de la couverture sociale aux travailleurs du secteur informel et revalorisation des prestations, notamment à travers des mesures visant à garantir l'intégralité du salaire pendant le congé de maternité.

Cependant le Gouvernement a introduit unilatéralement des modifications en dehors des consensus tripartites du conseil consultatif du travail. Le front Syndical pour la Défense du Travail la tenue a annoncé la tenue d'un sitting en guise de protestation.

ELARGISSEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE AUX ACTEURS DE L'ECONOMIE INFORMELLE



Le Sénégal a franchi une étape majeure dans l'extension de la protection sociale avec la signature de deux conventions visant l'intégration progressive des travailleurs du secteur informel aux régimes de sécurité sociale. Présidée par Olivier Boucal, cette initiative associe l'État, l'IPRES, la Caisse de sécurité sociale et la Mutuelle sociale nationale des artisans du Sénégal (MSNAS).

Elle s'inscrit dans le cadre du Régime simplifié pour les petits contribuables (RSPC), destiné à couvrir une population longtemps exclue des mécanismes formels de protection sociale.

Les conventions permettront aux travailleurs de l'économie informelle d'accéder à plusieurs prestations essentielles : retraite, invalidité, allocations décès, prestations familiales, accidents du travail et maladies professionnelles. Cette réforme est considérée par les autorités comme une avancée historique dans un pays où près de 90 % de l'activité économique relève du secteur informel.

Une phase pilote a déjà été lancée dans le secteur de l'artisanat à travers la création de la MSNAS, qui contribue depuis 2024 à la couverture sanitaire universelle des artisans et de leurs familles. Les responsables de la Caisse de sécurité sociale et de l'IPRES, notamment Elimane Diouf et Mamadou Racine Sy, ont salué une réforme alignée sur les standards internationaux et soutenue par le Bureau international du Travail et la GIZ.

LICENCIEMENT ABUSIF A L'OLAC



Le représentant des travailleurs au conseil d'administration de l'Office des Lacs et Cours d'Eau (OLAC), Mr. Abdoulaye Oumar DIALLO, a été abusivement licencié sur la base d'accusations portant sur une supposée divulgation d'informations compromettantes sur la gestion de la structure. Ces accusations portées par la Directrice Générale de l'OLAC à son encontre n'ont jamais été étayées par des preuves concrètes ni par une procédure transparente.

Considéré par ses collègues comme une voix engagée pour la défense des droits des travailleurs et la transparence dans la gestion de l'institution, le Camarade Diallo aurait été écarté dans un contexte marqué par de fortes tensions internes.

La CSA, à travers une déclaration publiée le 19 mai, dénonce un licenciement abusif et apporte son soutien total et sans réserve au Camarade Diallo, tout en accusant la direction générale de l'OLAC de vouloir museler un représentant des travailleurs exerçant son droit de vigilance sur la gouvernance de l'institution.

Des appels ont été lancés en faveur de la réintégration immédiate de M. Diallo et de l'ouverture d'un cadre de concertation afin de préserver la stabilité sociale dans l'établissement. Pour la CSA cette affaire dépasse le cas individuel et pose la question du respect des droits et de la protection des représentants des travailleurs dans les entreprises publiques sénégalaises.

DECLARATION DE LA CSA SUR LA LICENCIEMENT DU CAMARADE DIALLO DE L'OLAC

La Confédération des Syndicats Autonomes du Sénégal (CSA) exprime sa profonde indignation suite au licenciement que nous considérons comme abusif, arbitraire et injustifié du camarade Abdoulaye Oumar DIALLO, membre du Syndicat Autonome des Travailleurs des Eaux du Sénégal (SATES) et représentant des travailleurs au Conseil d'Administration de l'Office des Lacs et Cours d'Eau (OLAC).

La CSA lui apporte son soutien total, sans réserve au camarade DIALLO et dénonce avec la plus grande fermeté les accusations portées à tort contre lui par la Directrice Générale de l'OLAC, relatives à la divulgation d'informations compromettantes relatives à la gestion de la structure. À ce jour, aucun élément probant ni aucune procédure transparente n'ont permis d'établir la véracité de ces graves accusations.

Pour la CSA, cette décision s'apparente davantage à une tentative d'intimidation et de musèlement d'un représentant des travailleurs exerçant librement son devoir de vigilance sur la gouvernance de l'institution. Un représentant des travailleurs ne saurait être sanctionné pour avoir défendu les intérêts des agents, relayé des préoccupations légitimes ou exercé son droit à l'expression dans le respect des lois et règlements en vigueur.

La CSA rappelle également que la Directrice Générale, dans sa logique de liquidation progressive du personnel, a initié un audit du personnel dans des conditions ne respectant pas les procédures requises en la matière: absence de respect des règles de passation des marchés, défaut d'échanges contradictoires entre le cabinet l'audit et les agents concernés ainsi qu'absence de publication en interne des résultats. Cet audit semble aujourd'hui être utilisé comme un instrument de pression et d'intimidation contre les travailleurs, tandis que, parallèlement, se poursuivent des recrutements et ses nominations à caractère clientéliste.

La CSA tient à rappeler que la protection des représentants des travailleurs ainsi que le droit à une procédure équitable sont garantis aussi bien par les conventions de l'Organisation Internationale du

Travail (OIT) ratifiées par le Sénégal que par les dispositions du Code du travail sénégalais.

En conséquence, la CSA:

- Exige l'annulation immédiate du licenciement de Monsieur Abdoulaye Oumar DIALLO, ainsi que sa réintégration sans condition dans ses fonctions avec le rétablissement intégral de tous ses droits;
- Demande l'annulation de l'audit du personnel, entaché de nombreuses irrégularités, et, le cas échéant, la reprise de la procédure dans le strict respect des règles de passation des marchés et des principes de transparence;
- Interpelle solennellement le Ministre de l'hydraulique et de l'assainissement, Cheikh Tidiane DIEYE, afin qu'il prenne pleinement ses responsabilités face à cette situation grave qui menace les principes de justice, de transparence et de dialogue social au sein de l'OLAC, et exige de sa part toute la lumière sur cette affaire ainsi que des mesures appropriées pour mettre fin aux dérives constatées;
- Appelle l'ensemble des travailleurs et des organisations syndicales à rester mobilisés contre toute forme de répression et d'atteinte aux droits des représentants du personnel.

La CSA réaffirme, avec détermination son engagement constant pour la défense des droits des travailleurs, de la justice sociale et de la dignité humaine.

Fait à Dakar, le 18 Mai 2026

Le Secrétariat Exécutif Permanent de la CSA.

MARCHE NATIONALE DU FRONT SYNDICAL POUR LA DEFENSE DU TRAVAIL



Le Front syndical pour la défense du travail (FSDT) a organisé une grande marche à Dakar (Mosquée Massalikoul Djinan au rond point Jet d'eau) le mercredi 8 avril 2026.

Au cœur de cette marche figurent des revendications liées à l'amélioration des conditions de vie et de travail. Cette mobilisation des travailleurs visait à dénoncer le non-respect du Pacte national de stabilité sociale (PNSS), notamment contre les licenciements abusifs, la cherté de la vie et la baisse du pouvoir d'achat.

Les manifestants ont par ailleurs insisté sur la nécessité d'un dialogue social plus inclusif et efficace face à un manque de concertation et un retard dans la mise en œuvre de certains engagements pris.

Pour rappel, les points clef du pacte national de stabilité social portent sur :

Revalorisation des salaires et du pouvoir d'achat :

- Augmentation générale des salaires
- Révision des grilles salariales
- Mesures concrètes contre la cherté de la vie

Respect des accords et engagements :

- Application intégrale des accords signés avec l'État
- Apurement du passif social (arriérés, régularisations)
- Respect des délais d'exécution

Emploi et lutte contre la précarité :

- Recrutements dans la fonction publique
- Stabilisation des agents contractuels et décisionnaires
- Lutte contre les licenciements abusifs

Respect des accords et engagements :

- Application intégrale des accords signés avec l'État
- Apurement du passif social (arriérés, régularisations)
- Respect des délais d'exécution

Amélioration des conditions de travail :

- Meilleur environnement professionnel
- Accès aux équipements adéquats
- Réduction de la pénibilité dans certains secteurs

Carrière et gestion administrative :

- Accélération des actes administratifs
- Transparence dans la gestion des carrières
- Équité de traitement entre agents

Protection sociale :

- Extension de la couverture maladie
- Renforcement des pensions de retraite
- Meilleure prise en charge des risques professionnels

Libertés syndicales et dialogue social :

- Respect du droit de grève
- Protection des représentants syndicaux
- Dialogue social permanent et inclusif

CONFERENCE DE PRESSE DU FRONT SYNDICAL POUR LA DEFENSE DU TRAVAIL

Après la marche nationale de revendication, le FSDT a tenu ce 17 avril une conférence de presse au siège de la CSA pour délivrer aux autorités étatique et à l'opinion public le message suivant :

Le mardi 8 avril dernier, des milliers de travailleurs et travailleuses, issus de toutes les catégories sociales, du public comme du privé, du formel comme de l'informel ont répondu massivement à l'appel du FSDT, malgré les contraintes liées à une journée ouvrable, à la grève dans le secteur des transports et à un horaire peu favorable, le peuple travailleur s'est levé avec dignité, discipline et détermination.

Cette démonstration de force constitue un signal clair : les travailleurs sénégalais n'acceptent plus le mépris, ni le non-respect des engagements.

Cette mobilisation faisait suite au dépôt d'un préavis de grève motivé par le non-respect des engagements contenus dans le Pacte national de stabilité sociale. Le FSDT avait, à cet effet, réaffirmé sa disponibilité pour un dialogue sincère, responsable et orienté vers des solutions durables.

Le Front tient toutefois à saluer les accords signés dans certains secteurs, notamment dans l'éducation et les transports.

À ce jour, le FSDT constate avec gravité que :

- Le délai légal du préavis de grève est arrivé à échéance ;
- Les engagements majeurs du Gouvernement restent non exécutés ;
- Les conditions de vie et de travail continuent de se dégrader : précarité croissante, faiblesse des salaires, violations des droits syndicaux, licenciements abusifs, non-paiement de salaires et pression fiscale excessive sur les revenus des travailleurs ;
- Les populations subissent une flambée continue des prix des denrées de première nécessité, aggravant la souffrance sociale ;
- La dette intérieure non payée entraînant des licenciements massifs de travailleurs ;

Face à cette situation préoccupante, le FSDT met solennellement en garde le Gouvernement contre toute tentative de remise en cause unilatérale du Code du travail et du Code de la sécurité sociale, en dehors de toute concertation, en violation des engagements pris par le Premier ministre lors de la rencontre du 2 avril à la Primature.

Le silence, l'inaction et les manœuvres dilatoires ne sauraient constituer une réponse acceptable à la détresse du monde du travail.

En conséquence, le Front Syndical pour la Défense du Travail, réuni en instance décisionnelle, a décidé à l'unanimité de dérouler un plan d'action de lutte progressif et n'exclut pas le recours à une grève générale dans les prochains jours.

La responsabilité d'une éventuelle paralysie du pays incombera entièrement au Gouvernement, s'il persiste dans cette posture de blocage.

Le FSDT appelle l'ensemble des travailleurs et travailleuses, de tous les secteurs, à rester mobilisés, unis et déterminés, afin de faire du plan d'action en cours un moment décisif pour la défense de la dignité, de la justice sociale et des droits fondamentaux.

La lutte continue.



Mouvement d'Humeur des Transporteurs



La Fédération des syndicats de transporteurs routiers du Sénégal avait entamé un mouvement de grève paralysant le secteur du transport au niveau national pendant une dizaine de jour à partir du 30 mars 2026.

Les principales revendications des transporteurs portaient sur :

- la cherté du carburant
- les tracasseries policières et douanières
- les conditions de travail dans les gares routières
- des réformes dans l'organisation du secteur

Après des négociations avec les autorités, incluant une implication directe du Président de la République, les transporteurs ont obtenu des engagements concrets de l'État et ont finalement levé le mot d'ordre de grève ce 10 avril.

Accord de l'Etat avec les Syndicats des Enseignants du G7



Les syndicats d'enseignants regroupés au sein du G7 (SAEMSS, CUSEMS, CUSEMS/A, UDEN, SELS, SNELAS/FC, SIENS) portent depuis plusieurs années un ensemble de revendications centrées sur l'amélioration des conditions de travail, la revalorisation de la fonction enseignante et le respect des engagements antérieurs de l'État. Parmi leurs principales demandes figurent l'augmentation des salaires et indemnités, une meilleure gestion des carrières (avancements, reclassements, actes administratifs), ainsi que la résolution des lenteurs bureaucratiques qui affectent la situation professionnelle de nombreux enseignants.

Une autre revendication majeure concerne l'apurement du passif social, c'est-à-dire le respect intégral des accords signés précédemment mais restés partiellement appliqués. Les enseignants demandent en outre une réforme du système éducatif visant à améliorer la qualité de l'enseignement, notamment à travers de meilleures conditions matérielles et pédagogiques.

Face à ces exigences, l'État du Sénégal et le G7 ont signé ce 16 avril un accord visant à instaurer une paix sociale durable dans le secteur de l'éducation. Cet accord prévoit notamment la mise en place de mécanismes de suivi pour garantir l'application des engagements, la digitalisation des procédures administratives, ainsi que la création d'un guichet unique pour accélérer le traitement des dossiers des enseignants. Il inclut également des mesures relatives à la carrière, comme la révision de certains statuts et l'harmonisation de la gestion des ressources humaines. L'accord insiste sur la nécessité de renforcer le dialogue social, d'assurer la stabilité du système éducatif et de garantir la continuité du service public de l'éducation.

Les deux parties s'engagent à respecter les clauses du protocole et

à adopter une démarche concertée dans la mise en œuvre des mesures retenues.

Du côté des engagements de l'État, plusieurs axes majeurs sont définis. D'abord, la réforme du statut des enseignants, notamment les « décisionnaires », avec l'application des nouveaux textes réglementaires. Ensuite, la modernisation de l'administration éducative à travers la digitalisation des actes administratifs, la mise en place de guichets uniques et l'interconnexion des plateformes de gestion, afin de réduire les lenteurs dans les carrières.

L'accord aborde également la question des rémunérations. Il prévoit un audit sur l'imposition des rappels, la correction des éventuelles anomalies et l'apurement progressif des arriérés. Des mesures sont aussi annoncées pour améliorer le régime indemnitaire, notamment le paiement régulier des indemnités et la révision de certains avantages.

Par ailleurs, le gouvernement s'engage à renforcer la formation des enseignants, à faciliter les passerelles professionnelles et à améliorer les conditions d'accès au logement social à travers la mise à disposition de parcelles.

Dans son discours du 1er au palais de la République, le Secrétaire Général Confédéral de la CSA, Mr. Elimane DIOUF, s'est félicité de cet accord qui constitue un pas important vers la stabilisation du secteur de l'éducation.

Mouvement d'Humeur des Travailleurs de la santé

Une grève générale de 72 heures, débutée le 22 avril 2026, a paralysé le secteur de la santé sur l'initiative du Front pour la Défense du Secteur de la Santé (F2S).

Parmi les principales revendications figurent le paiement des indemnités de logement pour les contractuels et la revalorisation des salaires, jugées insuffisantes au regard de la pénibilité du travail et des responsabilités assumées. Les agents de santé réclament également un recrutement massif pour combler le déficit en personnel, particulièrement dans les zones rurales, ainsi qu'un meilleur équipement des structures sanitaires. Le manque de matériel médical, les retards dans les carrières (avancements, reclassements) et la précarité de certains statuts constituent aussi des points majeurs de contestation.

Randonnée Pédestre du Ministère du Travail



Le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme du Service Public a organisé à Dakar ce dimanche 26 avril 2026 sa première randonnée pédestre, en collaboration avec la Fédération sénégalaise de randonnée pédestre et la Caisse de sécurité sociale.

L'objectif de cette randonnée est de promouvoir la santé et la convivialité au travail. Le thème choisi : « En marche vers le bien-être psychologique et la productivité au travail ». Cette randonnée pédestre qui s'est inscrit dans le cadre des activités du mois africain de la prévention a été un moment de communion, de retrouvaille et de sensibilisation.

ATELIER DE FORMATION SUR L'AUTOMATISATION, INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET TRANSFORMATION DU TRAVAIL



Dans un contexte marqué par les mutations rapides du monde du travail, notamment sous l'effet de l'automatisation et de l'intelligence artificielle, la Confédération des Syndicats Autonomes du Sénégal (CSA), en partenariat avec SOCIEUX+, a organisé du 06 au 10 avril un atelier de renforcement de capacités à l'intention de ses membres sur le thème de l'automatisation, l'intelligence artificielle et la transformation du travail.

Cet atelier visait à renforcer les capacités des membres de la CSA sur les enjeux liés à l'automatisation, à l'IA et aux transformations du travail afin de mieux anticiper les transformations des métiers, défendre les droits des travailleurs et promouvoir une transition juste.

L'atelier s'est déroulé sur cinq jours, alternant présentations théoriques, travaux de groupe, discussions et ateliers pratiques, avec 32 participants responsables syndicaux issus de divers secteurs.

Le démarrage de l'atelier a été marqué par une cérémonie d'ouverture présidée par le Secrétaire Général Confédéral de la CSA Mr. Elimane DIOUF. Il a dans son discours d'ouverture magnifié le partenariat avec SOCIEUX+ avant de souhaiter la bienvenue aux deux formateurs : Mr. Kito ISIMBA et Philippe LECCIS. Il a en outre magnifié l'importance du thème qui est plus que jamais d'actualité. Il a pour terminer exhorté les participants à profiter pleinement de cette opportunité de formation pour s'approprier du sujet de l'intelligence artificielle et être en phase avec l'évolution actuelle et future du monde du travail.

La formation s'est déroulée sur les modules suivants :

- Analyse des transformations du travail au Sénégal ;
- Identification des mutations des métiers ;
- Reconversion et rôle des syndicats ;
- Dialogue social et bonnes pratiques.

Cet atelier a constitué une étape importante dans le renforcement des capacités de la CSA face aux mutations du monde du travail. Il a permis aux participants de se doter d'une meilleure compréhension des impacts de l'automatisation et de l'IA sur les emplois, ainsi que des approches à intégrer dans le cadre du dialogue social.

En termes de recommandations, il s'agira de :

- Renforcer la formation continue des travailleurs ;
- Développer des mécanismes de veille sur les transformations des métiers ;
- Promouvoir un dialogue social inclusif et anticipatif ;
- Intégrer systématiquement la dimension genre dans les politiques syndicales ;
- Mettre en place un plan d'action structuré avec un suivi régulier.

CELEBRATION DE LA JOURNEE DES DROITS DES FEMMES



Le Réseau nationale des femmes travailleuses du Sénégal (RENAFES) a organisé, le 25 mars 2026, un point de presse dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes.

Cette activité a permis de porter la voix des femmes syndicalistes, de mettre en lumière les défis persistants et de renforcer le plaidoyer pour des actions concrètes en faveur des droits des femmes et des filles.

Une délégation de 10 camarades de la CSA était présente pour accompagner la Présidente du Mouvement National des Femmes de la CSA, Mme Abibatou SYLLA.

4ème EDITION JOURNEE NATIONALE DE L'ORPHELINAT ADO-EDUC



Le Syndicat Unitaire des Enseignants du Sénégal (SUES), affilié à la CSA, sous la direction de son Secrétaire Général National, le Camarade Ngor NDIAYE, a organisé sous la bannière de ADO-EDUC la 4ème édition de la journée nationale de l'orphelinat le samedi 18 avril à Bambey, dans la région de Diourbel.

La CSA a été représentée par une forte délégation composée de son Secrétaire Général Confédéral Mr. Elimane DIOUF, du SGA Ibrahima GUEYE, de la Présidente du mouvement national des femme Abibatou SYLLA, du chargé des finances Cheikh Fall et du Camarade Doudou NDIAYE SGA de SUDES.

Plusieurs dons ont été remis aux orphelins, comme chaque édition. Félicitations au Camarades Ngor NDIAYE et à ADO-EDUC.

ASSEMBLEE GENERALE DU STDS/COUD



La section du Centre des Oeuvres Universitaires de Dakar(COUD) du Syndicat des Travailleurs Démocratiques du Sénégal (STDS), affiliée à la CSA, a tenu le vendredi 1er mai son assemblée générale de renouvellement. La CSA a été représentée par le Camarade Ngor NDIAYE, Secrétaire administratif de la CSA et le par le Camarade Papa Boubacar KAMA, Secrétaire Chargé de la formation. Félicitations à SG WILANE réelu pour un 2ème mandat

FORUM NATIONAL DES JEUNES DE LA CSA POUR L'EMPLOI



Le samedi 28 mars 2026, le Centre International du Commerce Extérieur du Sénégal (CICES) a accueilli le Forum de l'emploi des jeunes organisé par le Mouvement National des Jeunes de la Confédération des Syndicats Autonomes du Sénégal (CSA).

Placé sous le haut parrainage du Président de la République, le forum a vu la participation effective de hautes autorités telles que : le Président du Haut Conseil du Dialogue Social Mr. Mamadou Lamine Dianté, du Député Mr. Maguette SENE, du Directeur de la Formation Professionnelle, du Directeur de l'Emploi, de l'Inspecteur d'Etat Mr. Makhtar Cissé et du Secrétaire Général Confédéral de la CSA Mr. Elimane Diouf Président de la cérémonie.

cette journée a permis d'ouvrir un cadre d'échanges sur les difficultés rencontrées par les jeunes dans l'accès au marché du travail, mais aussi des solutions concrètes pour favoriser leur insertion économique et sociale.

les échanges ont permis de dresser un diagnostic sans complaisance des goulots d'étranglement qui handicapent l'emploi des jeunes, parmi les quels ont peut citer :

- l'existence d'une multitude d'acteurs, de programmes et de projets et pas assez de coordination ; ainsi l'argent public se dilue et l'impact n'est pas visible.
- Le manque de territorialisation : presque toutes les structures sont concentrées à Dakar ;
- L'inadéquation des formations par rapport aux besoins du marché du travail ;
- Le non fonctionnement de la convention Etat-employeur ;
- L'absence d'évaluation des politiques d'emplois.

Parmi les pistes de solutions dégagées, il s'agira de :

- Mettre en place une cellule de coordination, sous l'autorité du premier Ministre, chargé de coordonner les activités de toutes les structures gravitant autour de l'emploi ;
- Créer des pactes dans les secteurs stratégiques (ex. l'énergie, le numérique) entre l'Etat, les centres de formations et les entreprises ;
- Simplifier l'accès aux financements ;
- Fixer des engagements chiffrés pour l'emploi local sur toutes les concessions minières et marchés publics ;
- Créer un observatoire indépendant du marché du travail ;
- Faire du dialogue social une règle et pas une exception.

Cette initiative du Mouvement National des Jeunes de la CSA a été saluée comme une contribution importante à la lutte contre le chômage des jeunes au Sénégal et à la promotion d'une jeunesse engagée, compétente et actrice du développement national.

ELECTION DES DELEGUES DU PERSONNEL A LA COMPAGNIE SUCRIERE SENEGALaise

Le Syndicat Unitaire des Travailleurs de la Compagnie Sucrière Sénégalaise (SUT/CSS), affilié à la CSA, a remporté la 3ème place à RicharToll et la 1ère place à Dakar à l'élection des délégués du personnel, avec une nette augmentation du nombre de délégués élus. Félicitation à notre Camarade SG Moussa BA, Secrétaire Général du SUT/CCSS.

CEREMONIE D'HOMMAGE AUX AINE(E)S DU SUDES



Le Syndicat Unitaire et Démocratique des Enseignants du Sénégal, Syndicat Unitaire et Démocratique des Enseignants du Sénégal, a organisé le 02 mai 2026 une grande cérémonie d'hommage dédiée aux aînés du syndicat, dans le cadre de la célébration de son cinquantième anniversaire. Placée sous le signe de la reconnaissance, de l'unité et de la fidélité aux idéaux syndicaux, cette rencontre a permis d'honorer les hommes et les femmes qui ont consacré une grande partie de leur vie à la défense des droits des enseignants et à la promotion d'une école sénégalaise de qualité.

Plusieurs personnalités ont pris la parole, notamment le Secrétaire général national du SUDES, des représentants de la Confédération des Syndicats Autonomes, Confédération des Syndicats Autonomes, ainsi que des autorités locales et éducatives. Les témoignages émouvants des récipiendaires ont rappelé les nombreuses luttes menées depuis la création du syndicat le 20 avril 1976.

À travers cet hommage, le SUDES réaffirme sa volonté de préserver la mémoire syndicale et de transmettre aux jeunes générations les valeurs d'engagement, de solidarité et de démocratie qui fondent son action depuis cinquante ans.

CONFERENCE DES TRAVAILLEURS DES PLATEFORMES NUMERIQUES



La Conférence des travailleurs des plateformes numériques à s'est tenue en mai 2026 à Nairobi. Des dirigeants syndicaux venus de 27 pays se sont réunis en prélude de la Conférence Internationale du Travail 2026 afin d'élaborer une stratégie et une planification communes après l'adoption de nouvelles lois du travail en vue de leur ratification au sein de l'OIT.

La CSA a été représenté à cette conférence par son Secrétaire chargé des Transport, le Camarade Mbaye DIAW.

CONGRES DU SYNDICAT MAURITANAIEN DES TRAVAILLEURS DES COLLECTIVITES LOCALES

Nos Camarades SG Mandioba SECK et SG Diadji NDIAYE, respectivement SG du syndicat des travailleurs des collectivités locales et du syndicat des travailleurs démocratique des collectivités locales ont représenté la CSA au congrès du syndicat des travailleurs des collectivités locales de la Mauritanie et du syndicats Mauritanien des sages femmes, sur invitation de la Confédération Nationale des Travailleurs de la Mauritanie.



COMMUNIQUE DU FRONT SYNDICAL POUR LA DEFENSE DU TRAVAIL

Réunie ce jeudi 21 mai 2026 à Dakar, la Conférence des Secrétaires généraux du Front Syndical pour la Défense du Travail (FSDT) a procédé à l'évaluation du défilé unitaire du 1er Mai 2026 ainsi qu'au suivi de la mise en œuvre des engagements contenus dans le Pacte national de stabilité sociale.

La Conférence dresse un bilan globalement positif de la célébration unitaire du 1er Mai. Elle salue la mobilisation exceptionnelle des travailleurs ainsi que l'unité retrouvée des douze centrales syndicales autour d'un défilé historique marqué par la discipline, la maturité et la forte visibilité des revendications du monde du travail.

Le dépôt effectif du cahier unitaire des doléances constitue un acquis majeur qui traduit la volonté des travailleurs de privilégier le dialogue social, dans le respect des institutions et de la stabilité du pays.

Cependant, la Conférence constate avec regret et indignation que plusieurs engagements essentiels du Pacte national de stabilité sociale demeurent, à ce jour, sans suite concrète. Il s'agit notamment :

- de la réintégration des travailleurs licenciés abusivement ;
- de l'extension de l'indemnité de logement aux contractuels de la santé ;
- de la relecture consensuelle du Code du Travail et du Code de la Sécurité sociale avant leur transmission à l'Assemblée nationale.
- Le respect global des engagements contenus dans le pacte national de stabilité sociale

La Conférence considère que les réponses apportées par le Président de la République lors de l'audience accordée aux centrales syndicales le 1er mai 2026 n'ont pas répondu aux attentes légitimes des travailleurs.

Mais au-delà de cette déception, le Front syndical exprime sa profonde colère face au mépris avec lequel le Gouvernement traite aujourd'hui les partenaires sociaux, en foulant aux pieds ses propres engagements.

En effet, lors de la réunion tenue à la Primature le 02 avril 2026 sous la présidence du Premier ministre, il avait été clairement convenu qu'une réunion tripartite serait organisée afin de procéder à une relecture inclusive et consensuelle des projets de Code du Travail et de Code de la Sécurité sociale avant toute transmission à l'Assemblée nationale.

C'est donc avec stupéfaction et consternation que le Front syndical a appris le dépôt de ces deux projets de loi à l'Assemblée nationale, en violation flagrante des engagements pris devant les organisations syndicales.

Cette démarche unilatérale constitue une remise en cause grave du dialogue social, une atteinte à la confiance entre l'État et les partenaires sociaux et une provocation inacceptable à l'endroit du mouvement syndical.

Face à cette situation, la Conférence des Secrétaires généraux décide de poursuivre et de renforcer le plan d'action du FSDT à travers :

1. la convocation du Comité technique élargi le 05 juin 2026 ;
2. la tenue d'une Assemblée générale des délégués et responsables syndicaux de base le 15 juin 2026 afin de définir collectivement les modalités de la riposte ;
3. l'envoi de délégations dans les régions pour des missions d'information, de sensibilisation et de mobilisation des travailleurs ;
4. la préparation d'un sit-in devant l'Assemblée nationale lors des travaux consacrés à l'examen desdits projets de loi ; et enfin,
5. la préparation d'une journée de grève générale prévue le 25 juin 2026.

Le Front Syndical pour la Défense du Travail réaffirme son attachement à un dialogue social sincère, responsable et respectueux des engagements pris.

Toutefois, il prévient qu'aucune paix sociale durable ne peut être construite sur le mépris, les passages en force et la marginalisation des représentants légitimes des travailleurs.

Le FSDT reste pleinement déterminé à défendre, par tous les moyens légitimes, les droits, les acquis et la dignité des travailleurs sénégalais.

Fait à Dakar, le 21 mai 2026
LA CONFÉRENCE DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DU FSDT